Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1908)

Heft: 81

Rubrik: Preiskonkurrenzen = Concours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VEREINIGUNG SCHWEIZERISCHER GRAPHIKER,,WALZE", welche die Sektion München ins Leben gerufen, hat in den Monaten September bis November in St. Gallen und Aarau grössere Schwarz-Weiss-Ausstellungen veranstaltet; in beiden Städten wurden denselben viel Interesse entgegengebracht und von Kunstverein und Privaten eine grössere Anzahl Blätter erworben.

Im Dezember findet eine Ausstellung der "Walze" im Zürcher Gewerbemuseum statt. Es gelangen Original-Zeichnungen, Radierungen, Holzschnitte und Lithographien zur Ausstellung. Leiter der Vereinigung sind z. Z.: C. Theod. Meyer und Adolf Thomann.

Das Depot der "Walze" befindet sich bei Schwarzer & Cie., Mercaterium, Zürich.

AUSLAND.

X. INTERNATIONALE AUSSTELLUNG MÜNCHEN.

Gegenstände: Werke bildender Kunst.

Anmeldetermin: Unbestimmt. Eröffnung: 1. Juni 1909. Schluss: Ende Oktober 1909.

Adresse: Vertreter der Schweiz: Herr W. L. Lehmann, Maler,

in München, Nymphenburgerstrasse 57, I.

Municipio di Venezia.

Gegenstände: Werke bildender Kunst. Anmeldetermin: 1. Januar 1909.

Eröffnung: 1. April 1909. Schluss: 31. Oktober 1909.

Bedingungen: Platzgebühr von 100 Fr. per m² für Gruppen.

ASSOCIATION SUISSE DES ARTISTES GRAPHIQUES DITE

"WALZE", que la section de Munich fonda il y a quelque temps, arrangea dans les mois de septembre et novembre à St-Gall et à Aarau une exposition assez considérable d'œuvres graphiques. Dans les deux villes cette exposition excita l'intérêt du public, et les sociétés d'art ainsi que des personnes privées achetèrent un bon nombre de feuilles.

En décembre prochain, la "Walze" va faire une exposition analogue au musée des arts et métiers (Gewerbemuseum) à Zurich. Seront reçus: desseins originaux, eaux-fortes, gravures sur bois et lithographies.

La direction de l'association est dans les mains de MM. C. Théodore Meyer et Adolphe Thomann. Le dépôt de la Walze se trouve chez Schwarzer et Cie. à Zurich.

ETRANGER.

Xe EXPOSITION INTERNATIONALE A MUNICH.

Objets: Oeuvres d'art. Terme: Pas encore fixé. Ouverture: 1er juin 1909. Fermeture: Fin octobre 1909.

Adresse: Le représentant de la Suisse: Mr. W. L. Lehmann,

artiste-peintre à Munich, Nymphenburgerstrasse 57, I.

Municipio di Venezia. Objets: Œuvres d'art. Terme: 1er janvier 1909. Ouverture: 1er avril 1909. Fermeture: 31 octobre 1909.

Conditions: Sera prélevé une taxe de 100 frs. par m² de surface

pour groupes.

PREISKONKURRENZEN.

NB. In dieser Rubrik werden fortan simtliche zur Kenntnis der Redaktion gelangenden Preiskonkurrenzen publiziert.
Die Sektionsvorstände und die HH. Mitglieder werden höflich gebeten, alle ihnen zur Kenntnis gelangenden Konkurrenzen der Redaktion mitzuteilen, damit diese Rubrik den wirklich nützlichen Zweck, welchen wir von ihr erwarten, zu erfüllen vermöge.

Helle Hel

Nationaldenkmal in Schwyz. Von der Kommission für die Erstellung eines Nationaldenkmales in Schwyz, dessen Aufstellung bis zum 600. Jahrestag der Schlacht am Morgarten (15. November 1915) geplant ist, wird die schweizerische Künstlerschaft zur Einreichung von Entwürfen eingeladen. Das Programm zu dem zweistufigen Wettbewerb ist von der schweizerischen Kunstkommission aufgestellt und vom Schweiz. Bundesrat gutgeheissen. Als Preisrichter sind bezeichnet die Herren Landammann Rudolf von Reding-Biberegg in Schwyz, Professor Dr. F. Bluntschli, Architekt in Zürich, Professor Karl Moser, Architekt in Karlsruhe, James Vibert, Bildhauer in Genf, Giuseppe Chiattone, Bildhauer in Luzern, Charles Giron, Maler in Morges, Erziehungsrat Professor D. Bommer in Schwyz. Für die Einreichung der Entwürfe der ersten Stufe in 1:20 ist der 1. Juni 1909 vorgesehen. Die Urheber der fünf besten Entwürfe, die unter sich nicht klassifiziert werden, werden zum zweiten beschränkten Wettbewerb zugezogen; für diesen wird der Einreichungstermin später bestimmt. Jeder dieser fünf Bewerber wird für die Arbeit der zweiten Stufe mit 5000 Fr. honoriert, mit Ausnahme des Verfassers des eventuell zur Ausführung bestimmten Entwurfes. Das Programm, das alle näheren Bestimmungen enthält, ist zu beziehen vom Aktuar der "Kommission zur Erstellung eines Nationaldenkmals in Schwyz" Herrn J. Benziger, Wallgasse 8 in Bern.

Plakat für Barcelona. Wir werden von verschiedenen Seiten angefragt, warum wir den Wettbewerb für ein Plakat der Stadt Barcelona (1. Preis 5000 Pesetas, Einlieferungstermin am 15. Dez.

Monument national de Schwytz. La Commission pour la création d'un monument national à Schwyz, dont l'érection est fixée au 600e anniversaire de la bataille de Morgarten (soit au 15 novembre 1915), invite les artistes suisses à la participation d'un concours de projets. Le programme de ce concours à deux degrés est rédigé par la Commission fédérale des beaux-arts et approuvé par le Conseil fédéral. Sont membres du jury: MM. le Landammann Rudolf von Reding-Biberegg, à Schwyz; Prof. Dr. Bluntschli, architecte à Zürich; Prof. Charles Moser, architecte à Karlsruhe; James Vibert, sculpteur à Genève; Giuseppe Chiattone, sculpteur à Lucerne; Charles Giron, peintre à Morges; Prof. D. Dommer, conseiller d'instruction publique à Schwyz. Le terme d'envoi des projets du concours du premier degré de 1 : 20 est fixé au 1er juin 1909. Les auteurs des cinq meilleurs projets, lesquels ne seront pas classifiés entre eux, seront admis au second concours limité, dont le terme se a publié antérieurement. Chacun des auteurs de ces cinq projets couronnés au premier concours, sera primé d'une somme de 5000 fr. à l'exception pourtant de l'auteur, dont le projet sera éventuellement mis en exécution. Le programme contenant toutes les données précises est délivré par le secrétaire de la "Commission pour la création d'un monument national à Schwyz", Mr. J. Benziger, Wallgasse Nr. 8, à Berne.

Affiche artistique de Barcelone. De plusieurs côtés on nous demande pourquoi nous n'avons pas porté à la connaissance de nos membres le concours d'affiches artistiques de la municipalité de Barcelone (premier prix: 5000 pesatas, terme, le 15 décembre nächsthin) nicht zur Kenntnis unserer Mitglieder brächten. Antwort: Weil dieser Wettbewerb eine Falle ist, vor welcher wir unsere Künstler warnen müssen. Der Preis wird nämlich nie entrichtet, wohl aber die Entwürfe verwendet, ohne dass der Künstler entschädigt würde. Wir warnen vor diesem Wettbewerb!

prochain). Réponse: Parce que ce concours est un piège pour frustrer les artistes de leur travail. Le prix n'est pas délivré en réalité, mais les projets seront bel et bien retenus et usités, sans que les concurrents en soient dédommagés. Nous mettons nos membres en garde contre ce concours!

AVIS DE LA RÉDACTION, П

Ce numéro est fourni d'un supplément, consistant en une invitation d'adhésion au "Verband der Kunstfreunde in den Ländern am Rhein".

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL. П П

1. Plusieurs membres actifs et passifs se plaignent d'avoir reçu l'estampe de Mr. Hodler en un état déplorable de Genève, dû à l'emballage insuffisant. Nous prions donc tous les membres, qui ont des plaintes à formuler à ce sujet, de vouloir s'adresser au secrétaire central, afin que le Comité central puisse leur offrir en échange des feuilles intactes, dans la mesure du possible.

2. L'expédition de « L'Art Suisse» ayant joint au dernier numéro les exemplaires des statuts sans faire de distinction de langues. nous prions les sections de nous aviser, combien d'exemplaires il

leur faut encore.

3. Mr. Wuillermet, président de la Commission fédérale des beaux-arts, nous fait savoir qu'il a classifié toutes les réclamations et propositions concernant le nouveau règlement fédéral par articles, afin d'en faciliter la discussion au sein de la commission.

Le secrétaire central:

Ernest Geiger, Dalmaziweg 61, Berne.

Bâtiment d'exposition. Pour répondre à différentes demandes, qu'il nous soit permis d'aviser nos membres que cette question est toujours à l'étude du Comité central, et qu'il y a tout à parier, que ce beau projet se réalisera en un temps relativement court. Sitôt que le Comité central aura établi d'une manière définitive ses bases d'opération, il les portera à la connaissance de ses membres, mais comme il s'agit là de questions qui doivent être sérieusement étudiées, il lui faut pour ce faire encore quelques mois de délai.

La réception des architectes. Monsieur Emmenegger, qui rapportait à ce sujet à la dernière assemblée générale, fait remarquer que le compte-rendu (allemand et français) aux pages 187 et 198 du nº 78 de «L'Art Suisse» contient une erreur. Les statuts disent dans les deux textes expressément, que des architectes peuvent être reçus sans avoir exposé. Aussi à Bâle les réceptions furent faites d'après ce principe.

= communications des sections

Section de Zurich. Règlement fédéral. La section de Zurich apporte à l'article 4 l'amendement suivant: pour les artistes sortants, les associations professionnelles (S.S.d.P.S. & A. et les associations offrant les mêmes garanties de réception) et pour les

membres non artistes sortants, la Société suisse des beaux-arts.

Occasions d'exposer. La section de Zurich a décidé d'arranger pendant toute l'année dans le local mis à sa disposition par la maison Schwarzer & Cie. des expositions alternantes, pour donner l'occasion à ses membres de présenter d'une manière régulière leurs travaux aux yeux du public. L'espace étant assez restreint, il est évident que l'on n'y exposera que des œuvres de format moyen. La situation du local est excellente: Rue de la gare, Mercatorium, ler étage. Il a été convenu que l'on laisserait participer à ses expositions aussi des artistes non-membres de la section, en tant que les membres ne remplissent pas toute la place disponible. La participation est soumise aux dispositions du règlement préposé.

Section d'Argovie. Notre section s'est donnée la tâche de procurer à ses membres des occasions d'expositions dans le canton d'Argovie, ainsi qu'en dehors du canton.

L'année dernière, notre activité débuta par l'exposition de Noël Aarau, puis suivit une exposition faisant le tour des villes du Rhin de l'Allemagne du sud. Une collection de 60 toiles environs

fit le tour de Fribourg e/B., Speyer, Karlsruhe et Heidelberg. Cette exposition dura de janvier en mai, et l'arrangement fut aux soins des sociétés d'arts de ces villes. Cet hiver, nous débutâmes par une exposition de la section dans le «Saalbau» à Aarau. Un nombre d'œuvres choisies en avait déjà été exposé du 5 au 20 novembre au « Künstlerhaus » à Zurich. Le 13 décembre, nous ouvrirons une exposition dans les salles du « Kurhaus » à Bade. Nous en parlerons plus tard encore.

Horgen. La section de Horgen expose en ce moment (jusqu'au 12 décembre environ) au "Künstlerhaus" à Zurich.

Section de Neuchâte!. Encore un mot à propos des achats de la Consédération à l'Exposition de Bâle. *

Jusqu'à ces jours derniers nous avions encore espéré que le Conseil fédéral, après avoir refusé de ratifier l'acquisition du tableau de Mr. Jeanneret, ne s'en tiendrait pas à une décision qui a pu paraître à beaucoup prise un peu hâtivement dans un mouvement d'humeur peut-être justifié.

La nouvelle de l'achat du tableau de Mlle. Breslau vient nous

prouver que nous nous berçions d'illusions.

Devant le fait accompli et le tort grave causé par là même à un artiste qui ne l'avait point mérité nous nous sentons le devoir de protester.

Il nous paraît grave surtout qu'une commission composée, comme l'est la Commission des beaux-arts, en majorité de professionnels, ait pu se déjuger ainsi et par là même consacrer la mesure injustifiée dont a été victime un artiste qui l'a présidée et a rendu la cause de l'art en Suisse les services que l'on sait.

Et nous ne doutons pas que tous ceux qui comme nous tiennent en haute estime la personnalité probe et désintéressée de l'artiste qui est Mr. Jeanneret ne se joignent de cœur à notre protestation.

Au nom de la section neucháteloise de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses,

> Le président: William Röthlisberger.

> > Le secrétaire: Louis de Meuron.

Nous aurions été heureux que le Comité central et les collègues d'autres sections appuyent notre protestation; pour ces dernières il n'en est plus temps évidemment.

* Note rédactionnelle. Cette correspondance est venue trop tard pour être encore traduite en allemand.

🗆 LES CONCOURS ET LES ARTISTES. 🗆

Il y a un certain nombre de questions qui touchent de près ou de loin le bien-être matériel des artistes et la position morale de notre société dans le monde et que l'on ne tranche jamais, ce qui n'empêche pas qu'elles nous préoccupent de temps en temps.

Celle des concours officiels et privés est l'une d'entre elles et non la moindre. Nous savons par mainte expérience, que l'arrangement de ces concours est ordinairement loin de satisfaire nos interêts matériels les plus légitimes, et moins encore, de correspondre à notre dignité.

Aussi, de temps en temps une tempête d'indignation se soulève. Tantôt isolés, tantôt groupés, quelques artistes protestent et font de faibles efforts, afin qu'on fasse droit à leurs justes demandes. Mais ces mouvements spontanés n'ont jusqu'ici conduit à aucun résultat pratique et cédent bien vite à la dure et banale nécessité conventionnelle.

C'est ainsi que nous avons vu des têtes en feu et des yeux embrasés, lorsqu'une société zuricoise d'automobile avait lancé un concours d'affiches, et avait institué comme jury souverain le public, qui venait en visiter l'exposition. Et je me rappelle, qu'un jour ce fut la même chose, lorsqu'il fut connu, que dans un concours officiel des chemins de fer fédéraux, la direction générale s'était